



Règlement de la cantine scolaire Les Diablerets

La cantine scolaire du collège primaire des Diablerets est organisée par l'Auberge de la Poste, Les Diablerets avec l' AISOL (Association Intercommunale Scolaire les Ormonts-Leysin). L'objectif de l'Auberge de la Poste est de proposer un repas varié et équilibré. Celui-ci est organisé sous l'église catholique, avec des surveillants durant les pauses de midi, aux élèves du collège primaire des Diablerets.

Durant ce temps de pause, c'est la loi scolaire et le règlement de l'ESOL (Etablissement Scolaire Les Ormonts-Leysin) qui s'appliquent ainsi que les principes de la charte.

Informations générales

➤ Ouverture et horaires

La cantine est ouverte **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h50 à 12h50**, pendant toutes les périodes scolaires, selon le calendrier fixé par l' AISOL.

➤ Admissions et service

La cantine scolaire, d'une capacité de 50 places, permet d'accueillir tous **les élèves** scolarisés au collège.

Elle fonctionne sous forme de **self-service**, sauf pour les élèves des classes 1-2 p, qui bénéficieront d'une aide pour prendre leur repas.

Les **pique-niques** sont autorisés, mais seront facturés CHF 4.00 par pique-nique.

➤ Trajet

Les élèves effectuent **sous la surveillance et l'accompagnement d'un adulte** le trajet de l'école à la cantine à l'aller et au retour. Cette personne aidera également les plus jeunes lors de la prise du repas.

➤ Surveillance

Les personnes en charge de la surveillance veillent au bon déroulement du repas dans la cantine.

Lors de la distribution des repas, les élèves sont enregistrés (**badge** d'identification). En cas d'absence d'un élève inscrit, ses parents sont avertis par SMS dès la fin du service sur le n° de téléphone d'urgence transmis par les parents à l'inscription.

A la fin du repas, les élèves restent dans l'enceinte de la cantine et ne seront pas autorisés à sortir ou à se balader en dehors du lieu.

➤ Repas

La cantine scolaire propose des repas variés et équilibrés produits selon les critères **Fourchette Verte Junior**.

Chaque repas est composé d'un **plat principal** et d'un **dessert**.

Sur demande, à l'inscription, une variante **végétarienne** ou **sans porc** peut être demandée. Cette demande restera valable pour tous les repas.

Pour les élèves souffrant **d'intolérance ou d'allergies alimentaires**, les parents sont priés de prendre contact avec l'Auberge de la Poste (024/492 31 24) afin d'établir le régime qui convient. Un certificat médical devra être fourni.

Les **boissons sucrées ou gazeuses sont interdites** à la cantine et dans l'enceinte du collège.

Inscriptions, réservations/annulations, absences

➤ Inscription

L'élève qui désire fréquenter la cantine scolaire, remplit le **formulaire d'inscription** qui sera transmis à l'Auberge de la Poste pour l'enregistrement. L'inscription est gratuite et l'élève recevra un **badge** d'identification par l' AISOL.

➤ Réservations/annulations ou absences

Chaque élève inscrit, l'est pour **toute l'année scolaire**, pour les jours indiqués sur le formulaire d'inscription.

En cas de **modification imprévue**, inscription de dernière minute ou annulation de dernière minute, les parents ont jusqu'à 8h15 le jour même pour annoncer l'inscription ou l'annulation via le site internet www.CantineDiablerets.ch, par mail à info@CantineDiablerets.ch ou par téléphone au 024/466 28 10.

En cas **d'absence non signalée** de l'élève, les parents sont avertis par SMS – sur le numéro « urgent » mentionné sur le formulaire d'inscription - dès 13h00 et l'intégralité du prix du repas, de la surveillance et des frais annexes sera facturé soit fr. 14.00. Un **repas non réservé** à l'avance sera, en principe, aussi facturé fr. 14.00.

Tarifs et facturation

➤ Prix du repas

Chaque repas réservé à temps est facturé 7.00 aux parents pour les élèves de 1 à 4 p et 7.50 pour les élèves de 5 à 6P, ce montant inclut la surveillance et les frais annexes. *(l' AISOL subventionne le solde)*

➤ Facturation

Les repas sont facturés tous les mois, **directement aux parents**.

Les factures seront envoyées, par courrier ou par email.

En cas de **défaut de paiement**, l' AISOL prendra toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû. Des frais de rappels peuvent être facturés. L' AISOL se réserve le droit d'**exclure** temporairement ou durablement tout élève en cas de factures impayées.

Dispositions complémentaires

➤ Participation et acceptation

Le présent **règlement** a été envoyé préalablement à tous les parents. Il est considéré comme **accepté de facto** par les enfants utilisant le restaurant scolaire, ainsi que par leurs parents ou représentants légaux.

Les élèves sont tenus de se conformer aux règles en vigueur et de **respecter les consignes du personnel**. Ils contribueront à la bonne tenue de la cantine scolaire.

➤ **Exclusion**

Un élève dont le comportement perturberait le bon fonctionnement de la cantine scolaire peut être exclu temporairement ou définitivement.

Une exclusion définitive est précédée, en principe, d'un avertissement écrit puis d'une exclusion temporaire. **Elle peut être prononcée par l'Auberge de la Poste, les personnes en charge de la surveillance, la direction de l'ESOL ou par l' AISOL.**

➤ **Maladie et accidents**

Les parents (ou le représentant légal) ont **l'obligation de signaler** immédiatement à l'Auberge de la Poste, toute maladie contagieuse. La cantine ne peut pas accueillir un élève qui présente des risques de contagion pour les autres enfants.

Lorsqu'un élève est **malade ou victime d'un accident** dans l'enceinte du réfectoire, le personnel contact dans les meilleurs délais le numéro d'urgence laissé par les parents à l'ESOL.

➤ **Perte ou vol d'objets privés**

La direction et le personnel de l'Auberge de la Poste ainsi que les personnes en charge de la surveillance des enfants **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de vol ou de dégâts d'objets ou de vêtements appartenant à un élève.

➤ **Hygiène dentaire**

Les élèves ont la possibilité de se brosser **les dents** sur place. Ils pourront amener tous les 3 mois une nouvelle brosse à dents avec un étui hermétique en plastique sur lequel leur nom sera inscrit. Cette brosse à dents sera stockée à la cantine pendant toute l'année scolaire.

Nous rappelons qu'il est d'usage de changer la brosse à dents tous les 3 mois.

➤ **Assurances**

Les élèves sont couverts contre les **accidents** par leur propre assurance. Les parents sont tenus d'annoncer un éventuel accident à leur assurance.

Tous les élèves doivent être couverts par une assurance en **responsabilité civile** (RC) privée.

➤ **Charte**

La **Charte** de l'Auberge de la Poste fait partie intégrante du présent règlement.